

Public concerné

Elus, Agents désignés compétents ou toutes autres personnes impliquées dans la mise en place de la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Prérequis

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et d'un accès à Internet haut débit.

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances et outils pour réaliser ou suivre une démarche d'évaluation des risques professionnels

Contenu de la formation

La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.

- La mise en œuvre de l'évaluation des risques.
- Aspects réglementaires, principes généraux de prévention.
- Méthodes, organisations, techniques.
- Mesures de prévention : en lien avec l'EvRP.

Actualisation et mise à jour de l'évaluation des risques.

Méthodes pédagogiques utilisées

Elles s'appuient sur :

- Des apports de connaissances.
- Des travaux sur des études de cas,
- La participation active des stagiaires

Durée

1 jour soit 7 heures

La participation à la totalité de la session est obligatoire pour valider la formation.

Validation

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires